



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU

MAIRIE
DE
SAINT-BONNET-LE-CHATEAU
42380

LE MAIRE DE SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU

- Vu le code Général des collectivités Territoriales articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2.
- Vu le Code de la Route.
- Considérant l'état de délabrement du bâtiment sis 24 Grand'Rue à Saint-Bonnet-Le-Château et en particulier que des éléments du bâti se détachent et chutent sur la voie publique.
- Attendu qu'il importe d'assurer la sécurité routière et, préserver la sécurité publique rue des Fours Banaux à Saint-Bonnet-Le-Château.

ARRETE

Article 1er : A compter de ce jour la circulation de tout véhicule, est interdite, au droit du bâtiment sis 24 Grand'Rue. De plus, sur ce même secteur, la circulation des piétons y est autorisée uniquement en suivant le cheminement sécurisé mis en place.

Article 2 : En raison des restrictions qui précèdent, **à compter du 07 août 2020, une déviation est mise en place dans les deux sens** par la rue Dessous les Remparts. De plus, afin de permettre la desserte des immeubles riverains, la circulation des véhicules est rétablie dans les deux sens Grand'Rue, pour la partie comprise entre la place Lagnier et la place des Fours Banaux.

Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires et des barrières seront apposés par les services techniques municipaux pour permettre l'application du présent arrêté. Tout contrevenant sera verbalisé conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MONTBRISON
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques.

A SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU, le 07 août 2020

Le MAIRE-Adjoint,

M. SAVIT

